

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 64  
Nombre de présents : 36  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 22

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN** à 13 h 30,  
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_041\_CC\_16**  
*Présentation du rapport de suivi des  
recommandations formulées par la  
Chambre Régionale des Comptes  
concernant la SAPHIR pour les exercices  
2018 et suivants*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -  
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline  
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad  
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-  
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme  
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-  
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa  
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée  
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.  
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme  
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.  
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky  
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M.  
Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 0

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
02/07/2025

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain  
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme  
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles  
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe  
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie  
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick  
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - M.  
Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle  
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE  
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR  
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU  
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.  
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

**AFFAIRE N°2025 041 CC 16 : PRÉSENTATION DU RAPPORT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA SAPHIR POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS**

**Le Président de séance expose :**

Le TCO est actionnaire de la SAPHIR. Cette SEM a fait l'objet d'un rapport d'observation de la part de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2018 et suivants.

Ce rapport a été présenté au Conseil communautaire du Territoire de la Côte Ouest le 4 mars 2024.

Conformément à l'article L243-9-1 du code des juridictions financières, « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société relevant du titre II du livre V de la première partie du code général des collectivités territoriales, le représentant de la société présente à ce conseil d'administration ou de surveillance un rapport sur les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes.*

*Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes.*

*Il est également communiqué à l'organe exécutif de toute collectivité territoriale ou de tout groupement qui détient une participation dans le capital de la société et inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante, pour que celle-ci délibère sur ce rapport. Cette délibération est communiquée à la chambre régionale des comptes.»*

Ce rapport de suivi a été présenté lors de la réunion du conseil d'administration de la SAPHIR qui s'est tenue le 25 avril 2025. Il a été communiqué au Territoire de la Côte Ouest le 28 mai 2025.

Le rapport, joint en annexe, doit être présenté à l'assemblée délibérante du Territoire de la Côte Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- PRENDRE ACTE du rapport de suivi des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la SAPHIR pour les exercices 2018 et suivants.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président